



# AVIS D'EXECUTION DE TRAVAUX URGENTS

Conformément au Règlement de Voirie

**A remplir et à renvoyer au :** Service Aménagement Urbain Voirie & Propreté  
12 rue Lapique – BP 60559 – 55012 BAR LE DUC  
Tel : 03 29 79 48 80 – Fax : 03 29 79 57 74  
Courriel : [amenagement.urbain@barleduc.fr](mailto:amenagement.urbain@barleduc.fr)

**MOTIF de la demande d'exécution de travaux urgents :** .....

.....  
.....

## A. IDENTITE DE L'INTERVENANT

### INTERVENANT

Nom ou Raison Sociale : .....

Représenté(e) par : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Fax : .....

Adresse électronique : .....

### ENTREPRISE CHARGÉE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX (si différent de l'intervenant)

Nom ou Raison Sociale : .....

Représenté(e) par : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Fax : .....

Adresse électronique : .....

## B. TRAVAUX

Type de Travaux :  Sol  Souterrain  Aérien

Nature des Travaux : .....

.....

Adresse : n° : ..... voie : .....

Période d'exécution : (durée deux jours maximum) Date de début : ..... Date de fin : .....

Travaux en soirée – de nuit :  oui  non

Travaux hors jours ouvrés :  samedi  dimanche  jours fériés

## C. EMPRISE DU CHANTIER – SIGNALISATION ET ORGANISATION

Encombrement : longueur totale de l'emprise : ..... largeur totale de l'emprise : .....

Totalité de la voie  piste cyclable  accotement  parking

Totalité de la chaussée  ½ chaussée côté impair  ½ chaussée côté pair

Totalité du trottoir  ½ trottoir côté impair  ½ trottoir côté pair

Fouilles : longueur totale de la fouille : ..... largeur totale de la fouille : .....

Revêtement :  Béton bitumineux noir  Béton bitumineux hydrodécapé  Pavés  Enrobés coulés à froid

Espaces verts  Concassé  Pierre Calcaire  Autres : .....

Dispositions mises en place pour la signalisation et l'organisation du chantier :

Mise en place de feux alternés  Alternat manuel  Mise en sens unique de la circulation

Stationnement interdit  Restriction de circulation  Interdiction de circulation

Fait à

Le

Signature et cachet de l'intervenant :

Cette demande devra parvenir au service Aménagement Urbain Voirie & Propreté par télécopie avant ou au plus tard le jour même des travaux. Dans le cas où les travaux engendrent un chantier d'une durée supérieure à 2 jours, l'intervenant devra formuler une demande d'autorisation.